

N° D'ORDRE : 2019-086

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 26****Pouvoirs : 01****Excusé : 00****Absents : 02****Qui ont pris part****à la délibération : 29****Date de convocation : 30 avril 2019**SEANCE DU 6 MAI 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h52, participe à compter du point n°6) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François - M. LANFANT Max.

Pouvoirs : M. BLANC Romain pouvoir à M. VINCENT Gilles, Maire.

Absents : M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

12 – CREATION DE QUATRE POSTES A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de créer les postes suivants au titre de l'avancement de grade de plusieurs agents communaux :

Cadre d'emploi	Grade	Indice Brut
Agent de la police municipale	Brigadier-Chef principal	380-548
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 ^{ière} classe	380-548
Adjoint territorial d'animation	Adjoint animation principal de 1 ^{ière} classe	380-548
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 ^{ième} classe	351-483

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'accepter la création de quatre postes à temps complet au titre de l'avancement de grade et de dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU le tableau annexé ci-dessus.

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'accepter la création de quatre postes à temps complet au titre de l'avancement de grade.
- De dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 9 Mai 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT